

## Information générale

---

### Textes de référence

- [Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019](#) relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers ».
- [Note de service n° 2019-113 du 23-7-2019](#) relatif à la définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers »

---

### Objectifs

- Permettre aux élèves de construire leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage, sans exclure la poursuite dans la voie générale et technologique ;
- Maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et culture fin du cycle 4 ;
- Présenter et réussir le Diplôme national du brevet (DNB) dans la série de leur choix.

---

### Public

Les élèves :

- scolarisés en classe de 4<sup>e</sup> de collèges publics et privés sous contrat, avec une autorisation de passage en classe de 3<sup>e</sup> validée par le chef d'établissement suite à l'avis du conseil de classe ;
- volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage ;
- sans problème majeur de discipline.

---

### Remarques

L'admission en 3<sup>e</sup> prépa-métiers dans un établissement ne constitue en aucun cas une pré-affectation dans les formations professionnelles proposées dans ce même établissement et ne favorise pas l'affectation dans ces formations à l'issue de la 3<sup>e</sup> prépa-métiers. Cette classe n'est donc ni une classe de préprofessionnalisation, ni une classe de pré-affectation.

Dans le cas d'une ville où plusieurs établissements accueillent des prépa-métiers, le choix des candidats portera sur le réseau d'établissements de cette ville. Les candidats devront émettre des vœux en hiérarchisant l'intégralité des établissements d'un réseau.

---

### Dossier pour un établissement public

Il est composé de :

- la fiche de candidature (page 3)
- la liste des établissements (les possibilités d'internat sont indiquées) :
  - publics de l'Éducation nationale, composée de réseaux de lycées et de Lycées Professionnels uniques,
  - publics agricoles : composée de Lycées Professionnels agricoles ou lycées d'enseignements généraux et technologiques agricoles.
- la liste des établissements privés est disponible pour information auprès du collège. Les démarches sont à faire directement auprès des établissements concernés.

La fiche de candidature est complétée et signée par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'élève et remise au professeur principal.

► **Candidatures pour les établissements publics de l'Éducation nationale : plusieurs possibilités**

• **Candidater pour un ou deux réseaux**

Dans ce cas, le candidat hiérarchise les réseaux. À l'intérieur de chaque réseau, il candidate sur tous les établissements scolaires en hiérarchisant ses choix.

Exemple :

1	Réseau La Rochelle	1 : LP Rompsay
		2 : LP Doriolle
		3 :
		4 :
2	Réseau Saint Jean d'Angély	1 : LP B. Pascal
		2 : LP L.A. Dubreuil
		3 :
		4 :

• **Candidater pour un réseau d'établissements et un établissement scolaire unique**

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses choix entre le réseau et l'établissement scolaire. À l'intérieur du réseau, il candidate sur tous les LP en hiérarchisant ses choix.

Exemple :

1	Réseau La Rochelle	1 : LP Rompsay
		2 : LP Doriolle
		3 :
		4 :
2	LP Du Pays d'Aunis, Surgères	1 :
		2 :
		3 :
		4 :

• **Candidater pour un ou deux lycées uniques**

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses vœux par établissement.

Exemple :

1	LP du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent l'école	1 :
		2 :
		3 :
		4 :
2	LP Les Grippeaux, Parthenay	1 :
		2 :
		3 :
		4 :

► **Candidatures pour les établissements publics agricoles :**

Les choix du candidat portent sur un ou deux établissements agricoles.

Exemple :

1	LEGTA J. Bujault à Melle
2	LPA Gaston Chaissac à Niort

► Les demandes dans des **établissements privés sous contrat** sont indiquées pour information sur la fiche de candidature. Elles sont traitées directement par les établissements privés concernés.

### Traitement des candidatures

Une commission départementale instruit chaque dossier en vue de satisfaire les demandes des familles. En cas de non admission en 3<sup>e</sup> prépa-métiers, l'élève poursuit sa scolarité en 3<sup>e</sup> générale dans son collège d'origine.

### Calendrier

- Date butoir de dépôt des dossiers par les familles dans le collège: ..... – délai de rigueur
- Date butoir de saisie des vœux par l'établissement d'origine : **13 mai 2022** – délai de rigueur
- Date de la commission départementale : **24 mai 2022**.

### Notification aux familles

Suite à la tenue de la commission départementale :

- Les services de la DSDEN de scolarisation adressent aux collèges dans lequel l'élève est inscrit, pour transmission aux responsables légaux de l'élève :
  - les notifications d'admission en 3<sup>e</sup> prépa-métiers. Le(les) responsable(s) légal(aux) procèdent à l'inscription de son(leur) enfant dans le lycée selon la procédure en vigueur.
  - l'information de non admission en 3<sup>e</sup> prépa-métiers. L'élève poursuit sa scolarité en 3<sup>e</sup> générale dans son collège.
- Le chef d'établissement agricole d'accueil transmet aux responsables légaux la notification d'admission en 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole.

## Fiche de candidature

Fiche à retourner à l'établissement d'origine à : ..... pour le : .....

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en lettres capitales)
NOM : .....
Prénom : .....
Né(e) le ..... <input type="checkbox"/> Garçon <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Fille <sup>(1)</sup>
NOM et prénom du(des) responsable(s) légal(aux) : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
N° de téléphone : .....
Courriel : .....
En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire : .....

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
NOM : .....
<input type="checkbox"/> Public <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Hors contrat <sup>(1)</sup>
<i>Cachet établissement</i>
SCOLARITÉ ACTUELLE <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> générale <input type="checkbox"/> Autre situation (à préciser) : .....
Langue vivante 1 : .....
Langue vivante 2 : .....

Indiquez dans cette colonne, de 1 à 4, l'ordre des vœux exprimés : 2 vœux 3<sup>e</sup> prépa-métiers, 2 vœux 3<sup>e</sup> agricole possibles  
 Si vous demandez un réseau, indiquez dans cette colonne l'ordre des établissements souhaités (de 2 à 4 selon les réseaux)

Demandes pour une 3 <sup>e</sup> prépa-métiers		Internat demandé <sup>(1)</sup>		
		OUI		NON
		Impératif	Optionnel	
<input type="checkbox"/>	1 : 2 : 3 : 4 :			
<input type="checkbox"/>	1 : 2 : 3 : 4 :			

Établissement(s) demandé(s) pour une 3 <sup>e</sup> agricole		Internat demandé <sup>(1)</sup>		
		OUI		NON
		Impératif	Optionnel	
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				

<sup>(1)</sup>Cocher la case demandée

Pour information, vœu 3<sup>e</sup> prépa-métiers ou 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole en établissement privé :

Établissement privé demandé : .....

Date : .....

Signature de l'élève :

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :

**Mentions légales :** Les données collectées font l'objet d'un dossier de candidature dématérialisé dans l'application académique « Admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers et 3<sup>ème</sup> agricole » qui propose par un traitement un classement des candidatures sur les formations demandées par l'élève. Ce recueil de données fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le Rectorat de Poitiers sous la responsabilité de Madame la Rectrice. Les critères de classement des candidatures sont consultables auprès des établissements scolaires ou auprès du Service Académique d'Information, d'Insertion et d'Orientation du rectorat de Poitiers. Les informations recueillies sont uniquement accessibles par le Service Académique d'Information, d'Insertion et d'Orientation du rectorat de Poitiers, par les services en charge de l'orientation dans les DSDEN et par les établissements scolaires concernés par la classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers et 3<sup>ème</sup> agri et sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure. Vous disposez de droits concernant vos données à caractère personnel suivant les conditions prévues aux articles 12 à 23 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, adressez-vous à [saiio@ac-poitiers.fr](mailto:saiio@ac-poitiers.fr) ou par voie postale à l'intention de Service Académique d'Information, d'Insertion et d'Orientation - 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86000 Poitiers. Vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données de l'académie de Poitiers (DPO/DPD) [dpd@ac-poitiers.fr](mailto:dpd@ac-poitiers.fr), ou via <https://www.ac-poitiers.fr/contacts-et-demarches-121949> ou par voie postale à l'intention du DPD/DPO - 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86000 Poitiers.

Si après échange avec ces différentes personnes vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

## Liste des établissements publics

### 3<sup>e</sup> prépa-métiers – Établissements publics de l'Éducation Nationale

Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
<b>Réseau « Grand Angoulême »</b> - LP C.-A. Coulomb - LP J. Rostand - LP J. Caillaud - LP J. A. Grégoire (I)	<b>Réseau « La Rochelle »</b> - LP P. Doriole - LP Rompsay	<b>Réseau « Niort »</b> - LP P. Guérin (I) - LP G. Barré (I)	<b>Réseau « Poitiers »</b> - LP Le Dolmen - LPO Nelson Mandela - LP Réaumur
<b>Cognac</b> LP L. Delage (I)	<b>Réseau « St-Jean-d'Angely »</b> - LP L.A. Dubreuil (I) - LP B. Pascal (I)	<b>Bressuire</b> LP L. de Vinci (I-g)	<b>Civray</b> LP Terres Rouges (I)
<b>Ruffec</b> LP L. Michel	<b>Jonzac</b> LP J. Hyppolite	<b>Chef-Boutonne</b> LP J. F. Cail (I)	<b>Châtelleraut</b> LP E. Branly (I)
<b>Chasseneuil</b> LP P. A. Chabanne (I-f)	<b>Pons</b> LP E. Combes (I)	<b>Parthenay</b> LP Les Grippeaux (I)	<b>Loudun</b> LP M. Godrie (I)
	<b>Rochefort</b> LP G. Jamain	<b>Saint-Maixent l'École</b> LP Haut Val de Sèvre (I)	<b>Montmorillon</b> LP R. Mortier (I)
	<b>Royan</b> LP de l'Atlantique	<b>Thouars</b> LP J. Moulin (I)	
	<b>Saintes</b> LP B. Palissy		
	<b>Surgères</b> LP du Pays d'Aunis		

### 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole – Établissements publics agricoles

Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
<b>Salles-de-Barbezieux</b> LPA F. Gaillard (I)	<b>Jonzac</b> LPA Le Renaudin (I)	<b>Melle</b> LEGTA J. Bujault (I)	<b>Montmorillon</b> LPA Jean Marie Bouloux (I)
			<b>Thuré</b> LPA Danielle Mathiron (I)
		<b>Niort</b> LPA Gaston Chaissac (I) (Sainte-Pezenne)	<b>Nouveauté 2022 Venours</b> LPA Xavier Bernard

#### légende

<b>LEGTA</b>	Lycée de l'enseignement général et technologique agricole	(I) Internat
<b>LP</b>	Lycée professionnel public de l'éducation nationale	(I-f) Internat filles uniquement
<b>LPA</b>	Lycée professionnel public de l'enseignement agricole	(I-g) Internat garçons uniquement
<b>LPO</b>	Lycée polyvalent de l'éducation nationale	